

Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

**Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,**

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse de l'auteur, pour le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'engagement est expiré le 17 de ce mois de vouloir bien faire renouveler leur abonnement afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

18 francs par an,
10 francs pour six mois,
6 francs pour trois mois.

Les nouveaux abonnés recevront tout ce qui a paru du feuilleton (en trois volumes) en cours de publication.

ROUBAIX, 19 juin.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Loi qui autorise le ministre des finances à s'engager, au nom de l'Etat, au payement d'une subvention pour l'exploitation de trois lignes de correspondance, au moyen de paquebots à vapeur, entre la France et l'Amérique;

Nominations dans la magistrature; — les tribunaux de commerce; — dans l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur;

Décret accordant une médaille d'honneur aux matelots y dénommés;

Liste de marins autorisés à exercer le commandement des navires expédiés au long cours et au cabotage.

M. le ministre de la marine vient d'adresser à MM. les préfets maritimes, chefs de service dans les ports et aux commissaires de l'inscription dans les divers quartiers, un ordre d'après lequel il résulte que la levée permanente des marins, sans service à l'Etat, et âgés de 21 à 40 ans, est rétablie.

Actes administratifs de la Préfecture.

Société de secours mutuels. — Répartition d'une somme de 300,000 fr., en exécution du décret du 26 avril 1856.

L'année dernière, une somme de 500,000 fr. a été répartie, conformément à la volonté de l'Empereur, entre toutes les sociétés de secours mutuels régulièrement approuvées au moment de la naissance du prince impérial.

Pour compléter ce bienfait, le décret du 26 avril 1856 a ouvert un crédit de 200,000 fr., destinés aux sociétés qui constitueraient un fonds de retraite au profit de leurs membres âgés, en affectant à cette création une partie de leur capital de réserve.

Les sociétés ont compris les avantages de cette mesure, et sont entrées en si grand nombre dans la voie ouverte par le décret, que le crédit de 200,000 fr. est devenu insuffisant pour récompenser leurs efforts et répondre dignement aux sacrifices qu'elles se sont imposés. Sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, Sa Majesté vient d'ordonner que la somme à répartir entre toutes ces associations serait élevée à 300,000 fr. Cette répartition repose sur une double base : le nombre des membres participants et le chiffre du prélèvement voté par la société, comparé au capital social. M. le ministre a cru devoir accorder une part un peu plus forte à celles qui n'avaient pu être comprises dans la première répartition. La part du département du Nord a été de 41,448 fr. en 1856, et de 21,361 fr. en 1857.

Chronique locale.

M. Grimal, avocat de Lille, dont nous avons dernièrement annoncé la nomination de juge-de-peace pour le canton de Lannoy, a prêté samedi dernier, entre les mains de M. le président du tribunal civil de Lille, le serment imposé par la constitution aux magistrats, à leur entrée en fonctions.

On nous prie de faire savoir que les titres des militaires, en congé renouvelable, dans le département du Nord, doivent être réunis immédiatement dans chaque brigade de gendarmerie pour être adressés au général commandant la subdivision du département, afin de faire prolonger la durée du congé jusqu'au 31 décembre 1857.

Les militaires en congé sont invités à présenter les pièces à la gendarmerie.

Il en sera de même pour les hommes de la garde auxquels des congés temporaires de six mois ont été accordés.

Un incendie s'est déclaré en notre ville mercredi, vers dix heures du soir, chez M. Dupire-Fourlinnie, rue du Galon-d'Eau.

Le feu a pris naissance à la carderie. On présume que le frottement d'un tambour de corde a causé cet incendie.

La perte est évaluée à 12,500 fr.

Tout est assuré par la Compagnie *Le Nord*.

En quelques minutes les secours ont été organisés, et grâce à cette promptitude et au zèle dont les Sapeurs-Pompiers viennent de donner une nouvelle preuve, on était maître du feu vers dix heures et demie.

Les autorités s'étaient rendues immédiatement sur le lieu du sinistre. Chacun a fait son devoir.

A propos de l'incendie qui a eu lieu mercredi soir, on nous fait remarquer l'utilité des pompes portatives dont l'emploi est si facile dans l'intérieur des établissements.

Il est à regretter que ces pompes ne soient pas d'un usage plus répandu. En cas de sinistre elles sont appelées à rendre d'immenses services.

Demain dimanche, il y aura un train de plaisir en destination pour Dunkerque, à l'occasion de la kermesse de cette ville.

Un accident bien malheureux a eu lieu jeudi vers six heures du soir, aux Tilleuls.

Un enfant de trois ans, fils du sieur Degref, contre-maître dirigeant l'établissement de M. Léon Dathis, est tombé dans un vase contenant de l'eau bouillante.

Les soins les plus pressés lui ont été donnés immédiatement. On espère le conserver à la vie.

Il y a quelques jours, il s'est passé à Tourcoing une scène qui pourrait rappeler une création d'un de nos romanciers célèbres.

Dans une petite rue conduisant de la rue du Tilleul à celle de la Station, passait tranquillement un jeune homme d'une mise irréprochable, ganté soigneusement, admirablement chaussé, et possédant au suprême degré ces extrêmes petites et fines, si fort prisées dans un certain monde. Son gant eut certes été trop petit pour plus d'une main de femme. Sa physionomie était douce et presque féminine... enfin, c'était un de ces hommes qui semblent faits pour s'incruster à une avant-scène, ou au fauteuil d'une jolie femme.

Nous avons dit que notre dandy passait tranquillement dans une petite rue et se rendait au chemin de fer.

Tout à coup sort d'une maison un enfant poursuivi par un homme qui le menaçait d'un énorme martinet. L'enfant se réfugia dans les jambes du lion, comme le rat de la fable, et l'homme au martinet donne de la tête sur le gilet blanc jusqu'alors immaculé du jeune homme.

Celui-ci, un instant ébranlé, se raffermir sur les jarrets, étend le bras, et, de sa jolie petite main, pousse doucement le malotru, qui trébuche et tombe tout étonné sur le centre de gravité que la nature nous a donné pour le repos.

L'ouvrier se relève furieux et injurie le monsieur bien mis, d'abord parce qu'il était bien mis, ensuite parce que sa chute l'avait quelque peu humilié.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

20 JUN 1857.

LE PRINCE

ROMAN HISTORIQUE. (1)

(Suite. — Voir le numéro du 17 Juin.)

— Je ne te quitte pas, que tu ne m'aies dit comment Willanow...
— Laisse-moi partir.
— Tu resteras. Je veux faire quelque chose qui prouve que je suis un homme.
— Oui, mais plus tard.
— Du tout! sur l'heure.
— Encore une fois, laisse-moi partir.
— Non.
— Sais-tu qui t'a donné l'épithète de lâche?
— Non.
— C'est moi.
— Toi!... Et pourquoi?...
— Je l'ai fait parce que...
— Parce que?...
— Parce que tu as menacé de me tuer.
— André lâcha la main d'Iwan, et les bras lui tombèrent.
— Grand Dieu! ai-je pu parler ainsi? Pardonne-moi, frère, pardonne-moi.
— Insensé!
En ce moment, on frappa à la porte; Orloff

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.

alla ouvrir. C'était l'agent de police qu'il avait chargé de suivre Léchi, et qui venait faire son rapport.

Après l'avoir entendu, Orloff retourna près de son frère; il était rayonnant de joie.

« Tu veux agir sur le champ, lui dit-il; je te le permets.

— Merci, Iwan, merci!
— Ce soir, à dix heures, un cheval sellé t'attendra devant ta porte de ce pavillon.

— Après?
— Tu le montes.

— Oui.
— Tu te diriges vers les ruines de Strelna.

— Ensuite?
— Ensuite tu t'arrêtes à la chapelle de Sainte-Marie.

— Bien.
— A onze heures mademoiselle Willanow arrive. Tu t'empares d'elle; tu la lies sur ton cheval et tu l'emènes aussi rapidement que possible.

— Où?
— A Saint-Petersbourg. Il faut que tu y arrives cette nuit même. Mais j'oubliais une chose : toute précipitation serait dangereuse.

— Qu'entends-tu par là?
— Toute la route est couverte de monde aujourd'hui, et chacun concevrait des soupçons en te voyant chevaucher avec une femme sur ta monture. Prends cette carte.

— Je comprends.
— En arrivant à Strelna, montre-la au premier agent de police que tu rencontreras.

— Je le ferai.
— Ordonne-lui de te procurer une voiture fermée. Il obéira.

— Après?

— Fais-y monter Willanow, et ordonne au cocher de vous conduire au galop à Saint-Petersbourg.

— Je n'y manquerai pas.

— Entre dans la capitale par la porte de Riga, traverse la place de Pierre 1^{er}, le pont qui conduit à la forteresse, et poursuis ta route jusqu'à Krestowski-Ostrow, qui appartient au comte Razumowsky. Tu verras, à droite, une maisonnette de peu d'apparence; mets-y pied à terre.... Tiens, je vais écrire quelques lignes....

Tu demanderas cette adresse... Tu remettras mademoiselle Willanow à celui qui reconnaîtra cette lettre... nous pouvons nous fier à lui.... Tu m'as compris, n'est-ce pas?...

— Parfaitement.

— Surtout retiens bien mes instructions sans en rien oublier.

— Sois tranquille.

— Je compte sur toi.

— Tu le peux sans crainte.

— Quand il sera temps de monter à cheval, je te le ferai dire.

— Fort bien.

— Ta main.

— La voici.

Orloff se sépara de son frère et s'empressa d'aller se joindre, dans le parc, à la suite de l'impératrice.

VIII.

LA SOIRÉE.

Quand Orloff sortit du pavillon, le parc et les jardins étaient illuminés de feux du Bengale, de torches et de lampes disposés de manière à produire le plus ravissant coup d'œil. Le cré-

puscule et les cimes touffues des arbres donnaient à cette illumination un éclat magique tout particulier : on se croyait transporté dans un monde féérique. Le feuillage semblait se revêtir tour à tour des teintes de l'or et de la pourpre; les troncs et les branches des arbres brillaient comme de l'argent, et le cristal limpide des fontaines jaillissantes resplendissait des couleurs de l'arc-en-ciel. Ce paysage si varié, si grandiose, se fondait en un immense océan de flammes et de lumière. L'œil ne pouvait sans ravissement se porter sur le canal, dans lequel se miraient les bâtiments pavillés et illuminés depuis le pont jusqu'au sommet des mâts, qui se balançaient à sa surface : c'était d'une beauté merveilleuse. Sur le rivage s'élevait une pyramide de feu où étinçelaient comme des diamants les chiffres de la famille impériale. Près de là, une flotte saluait la solennité du jour, de coups de canon, auxquels la terre répondait par une musique harmonieuse et des cris d'allégresse.

Dans ce panorama enchanteur circulait une foule immense de masques vêtus de soie, semblables à ces ombres mystérieuses dont l'imagination de l'Orient peuple ses traditions.

Au milieu de la foule, l'impératrice, entourée de sa cour, se détachait comme un astre qui brille entre des nuages.

De bruyantes acclamations, cet encens que notre époque offre à ses demi-dieux, accueillaient partout la czarine.

Ce n'était qu'en sa présence que le grand-duc Paul parvenait à se maîtriser; devant tout autre il n'imposait pas la moindre contrainte à la violence de son caractère.

En quittant l'impératrice, après avoir pris connaissance de la dépêche de Suède apportée